

**Assemblée Générale**  
**16 mars 2015**  
**Procès-verbal**

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le 16 mars 2015 à 16 h 30, dans les locaux du conseil général de la Haute-Marne.

➤ **Membres présents (52)**

M. Bruno SIDO, Président,

Mmes Patricia ANDRIOT, Simone MARTIN, Christelle PIOT, Eliane PIQUET, Mauricette POINOT, Marie-Claire REYGNER, Eliane TROMMENSCHLAGER,

MM. Bernard ADAM, Joël AGNUS, Francisco ALBARRAS, Jean-Pierre AUBRIOT, Michel AUER, Jean-Paul BAILLET, Pierre BLANDIN, Michel BOULLEE, Jean-Pierre BOURGEOIS, Dominique CAMPION, Pascal CANAT, Francis CHAUDAUDREY, Alain CORBIN, Michel DAL BORGIO, Daniel DARNAUD, Gilbert DEPARDIEU, Olivier DUFANT, Jean FABERT, Jean-Marc FEVRE, Lionel FRANÇAIS, Bruno FREDET, Gilles GODARD, Michel HURSON, Guy JACQUINOT, Marc LEBRUN, Philippe LESEUR, Gilles LIEGEOIS, Christian MAIGROT, Claude MALINGRE, Jean-François MARECHAL, Laurent MARRAS, Michel MARTIN, Christel MATHIEU, Bernard MENAUCOURT, Giocondo MILESI, Jean-Louis MOUTON, Philippe NOVAC, Bertrand OLLIVIER, Bernard PASQUIER, Thierry PUSSIEUX, Jean-Pierre HANIER, Damien THIÉRIOT, Bruno TONON, Jean-François VAN-HOORNE.

➤ **Membres excusés et représentés (3)**

Mme Danielle SALEUR,

MM. Yves CHAUVELOT, Laurent GOUVERNEUR,

➤ **Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (9)**

Mme Yvette RAGOT,

MM. Francis BAUDOT, Arnaud BUAT, Jean-Michel FEUILLET, Gilbert HUMBERT, Jérôme JACQUOT, Stéphane MENÉTRIER, Georges ORTILLON, Claude ROYER.

➤ **Membres excusés (2)**

Mme Anne-Marie PASQUIER,

M. Antoine ALLEMEERSCH.

➤ **Participaient également (15)**

Les représentants des communes dont l'adhésion est en cours d'approbation :  
MM. Daniel FRIQUET, Gilbert LALLEMAND, Maxime LALLEMENT.

Mmes Floriane BARTHÉLÉMY, Maryse CHARPENTIER, Élisabeth DA SILVA-PINTO, Marie-France ELMERICH, Stéphanie PROBERT, Valérie REMENANT.

MM. Jean-Bernard HERGOTT, Olivier INVERNIZZI, Eric LAFON, Jean MASSON, Nicolas SERRAND, Patrick VIARD.

52 membres sont présents, 3 sont représentés et 9 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 292 voix sur 351. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

### **Propos introductif de M. le Président**

Le GIP Haute-Marne a connu, en 2012 et 2013, deux années exceptionnelles en termes de décisions de financement.

Alors que les recettes annuelles de taxes additionnelles étaient de 29 M€, les aides accordées se sont élevées à 46,9 M€ en 2012 et 46,6 M€ en 2013. Sur ces deux exercices, le GIP a accordé 93,5 M€ d'aides.

M. le Président annonçait, lors de l'assemblée du 10 mars 2014, l'obligation pour le GIP Haute-Marne de maîtriser le niveau de son activité. Celui-ci ne pouvait pas durablement engager des financements à cette hauteur. Les marges de manœuvre se sont épuisées.

Ainsi, en mars 2014, les moyens disponibles pour accorder de nouveaux financements - sans préjuger des recettes futures - s'élevaient à 19,4 M€.

Comme prévu, l'activité du GIP, en matière d'octroi de financement, a donc été moindre en 2014.

Pour ce faire, le GIP n'a pas eu à durcir ses critères d'éligibilité. C'est la crise qui a fait son œuvre. L'investissement, en 2014 a été en net recul, surtout dans les entreprises, mais aussi en partie dans les collectivités.

#### **Activité du GIP Haute-Marne sur l'année écoulée :**

##### **Dotations communales**

Le groupement est tenu de verser des dotations aux communes incluses en tout ou partie dans un rayon de 10 km autour du puits d'accès principal du laboratoire. C'est une obligation réglementaire s'imposant au groupement.

Ces dotations correspondent à 6,78% de la taxe additionnelle d'accompagnement, soit 1.308.114 €, conformément au décret 2007-721 du 7 mai 2007.

Elles sont versées aux 18 communes concernées, au prorata de la population, à raison de 596,50 € par habitant (population communale INSEE).

Ces dotations ont été stables en 2014.

##### **Environnement**

Cette activité du GIP se poursuit correctement. Si on isole la décision exceptionnelle de 2013 sur le CEA (4 M€ sur Syndièse), les financements du GIP au profit des projets « environnement » sont même en hausse de 18%.

114 opérations ont été financées avec 1.717.916 €.

Il s'agit des quatre domaines suivants :

- Equipements pour l'environnement des PME – 2 opérations ;
- Programme d'économie d'énergie des collectivités avec EDF – 67 opérations ;
- Energie biomasse – 2 opérations de réseaux de chaleur urbains et 2 opérations de méthanisation agricole ;
- Dessertes en forêt – 41 opérations.

##### **Investissement des entreprises**

Cette activité a connu un très net recul en 2014 avec une baisse de 60% des projets. Ce recul est constaté à dispositif constant, ce n'est pas le fait du GIP mais de la raréfaction des projets des PME.

85 projets ont été financés (contre 148 en 2013) avec un montant global d'aide de 6.555.724 €.

Parmi tous ces projets d'entreprises, l'essentiel concerne deux dispositifs :

- L'immobilier d'entreprise avec 26 opérations (2.133.954 €) ;
- L'investissement innovant avec 49 projets aidés (2.413.818 €).

A noter que le GIP a confirmé son financement de 799.276 € pour l'achèvement de la troisième phase du Pôle Technologique de Haute-Champagne et pour son animation.

Ce Pôle accueille notamment l'antenne UTT. La première promotion de diplômés, jeunes ingénieurs matériaux formés en alternance à Nogent, est sortie à l'été 2014.

Cette opération est porteuse d'espoir, elle suscite l'enthousiasme.

L'UTT s'apprête à ouvrir une autre formation à Nogent, des techniciens d'industrie en Bac+3. L'UIMM, désormais convaincue du travail réalisé, apporte un soutien déterminant.

• Infrastructures et grands projets

Sur l'investissement public aussi, le GIP est tributaire de l'avancement des investissements des collectivités ou de leurs groupements.

Les décisions du GIP sur ces projets apparaissent en recul de 34% mais il convient de relativiser cette baisse.

En effet, les plus gros programmes sont pluriannuels et les décisions de financement portent sur des réalisations qui s'étalent sur plusieurs exercices.

Ainsi, les prises de décision du GIP (au lancement d'un programme) ne reflètent aucunement la réalité de la dépense publique d'investissement qui se lisse sur plusieurs années.

95 opérations ont été retenues (contre 94 en 2013) pour un montant d'aide de 15.369.972 € (contre 23 M€ en 2013).

Les décisions les plus nombreuses concernent les territoires les plus proches des installations de l'ANDRA avec 62 opérations financées.

A noter également :

- La poursuite du déploiement du très haut débit avec 3.120.833 € ;
- Le maintien de notre participation aux pôles d'excellence rurale aux côtés de l'Etat et du Département pour 700.137 € ;
- La poursuite des contrats de ville avec 7.543.013 €.

Le détail de ces décisions est transmis à chacun des membres sous format papier. Ces décisions sont aussi consultables par tous sur le site internet du GIP Haute-Marne, <http://www.gip-haute-marne.fr>.

Globalement, le GIP Haute-Marne a accordé 24.951.726 € de financements.

Cette activité de 25 M€ est supérieure à notre capacité initialement évaluée à 19,4 M€. Compte tenu du caractère pluriannuel des grands programmes d'infrastructures, ce dépassement n'a pas d'incidence sur la capacité du GIP à honorer ses engagements.

M. le Président indique que les dotations des GIP sont maintenues à leur niveau de 29 M€ pour les deux exercices 2015 et 2016.

Il indique par ailleurs avoir eu des entretiens, avec le Président du Conseil général de la Meuse, avec la Directrice de Cabinet de Mme la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie ainsi qu'avec l'équipe de Mme la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique.

Ces entretiens ont notamment porté sur la réforme des collectivités (Loi NOTRe) et sur les GIP. Des assurances ont été formulées concernant la pérennité des GIP dans leur forme actuelle. Les GIP relèvent du code de l'environnement et ne devraient pas être concernés par les modifications du code général des collectivités territoriales induites par la Loi NOTRe.

A l'ordre du jour de l'assemblée générale du 16 mars 2015 figurent :

- Approbation du compte financier 2014 ;
- Décision modificative n°1 du budget 2015 ;
- Modification du programme d'activité 2015 :
  - pour ouvrir une possibilité de financement de l'adduction d'eau pour les collectivités de la zone proche,
  - pour préciser les voies d'accès prioritaires à CIGEO.
- Convention cadre GIP-CCI-Conseil général pour le suivi des actions de la CCI (sans incidence financière) ;
- Participation du GIP aux budgets 2015-2017 d'Energic 52-55.

### **Décisions de l'Assemblée Générale**

---

#### **Approbation du compte financier 2014 et affectation du résultat (délibération 15-01)**

L'assemblée générale décide à l'unanimité, par 291 voix pour et une abstention (Mme Andriot), d'approuver le compte financier 2014 joint en annexe et d'affecter le résultat comme suit :

##### Affectations :

- affectations aux réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	4.137,22
- report à nouveau:	<u>68.162.811,31</u>
	68.166.948,53

#### **Décision modificative n°1 de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2015 (délibération 15-02)**

Conformément au règlement financier, un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) doit prévoir et autoriser les recettes et les dépenses de chaque exercice. L'EPRD 2015 a été approuvé par l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> décembre 2014 sur la base d'éléments prévisionnels.

Suite à l'approbation du compte financier 2014 et à l'affectation du résultat, il est proposé une décision modificative de l'EPRD 2015 compte tenu du fonds de roulement disponible. Ce fonds de roulement correspond aux fonds propres et dettes financières, diminués de l'actif immobilisé net. Il s'élève à 61.148.704 € (contre 59.684.216 € pour la décision modificative n°1 2014).

Dans la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire, en dépenses, la somme de 2.800 € sur le chapitre 63 « Impôts, taxes et versements assimilés » pour pallier à une hausse des cotisations, 1.500 € sur le chapitre 62 « autres services extérieurs », 61.049.104 € sur le chapitre 65 « autres charges de gestion » destiné au versement des subventions et 95.300 € sur le chapitre 68 « dotations aux amortissements et aux provisions » dans l'éventualité de dotations aux provisions pour risque (remboursement de prêts).

Le budget 2015 (budget primitif + décision modificative) s'équilibre par un prélèvement de 61.088.123 €.

Globalement, les crédits inscrits en 2015 au chapitre 65 s'élèvent donc à 85.879.775 € (contre 83.026.987 € en 2014) et sont de quatre natures :

- 27.000 € de redevances pour les différentes applications informatiques ;
- 1.308.114 € de dotations au budget des communes dont une partie du territoire est distante de moins de 10 kilomètres de l'accès principal du laboratoire ;
- 60.129.344 € de crédits pour des financements déjà accordés antérieurement en attente de versement ;
- 24.415.317 € de crédits restant à affecter en subvention en application du programme annuel d'activité 2015.

Il est à noter que les crédits libres d'affectation se sont réduits en trois ans (de 38,5 M€ début 2012 à 24,4 M€ début 2015).

L'assemblée générale décide d'approuver, à l'unanimité, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour 2015.

### **Modification du programme d'activité 2015 (délibération 15-03)**

L'activité du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui définit les différents dispositifs d'aide (actions), fixe les modalités d'interventions et arrête les délégations au comité exécutif.

L'assemblée générale du GIP Haute-Marne du 1<sup>er</sup> décembre 2014 a arrêté le programme annuel d'activité pour 2015 qui reprend, pour l'essentiel, les actions engagées précédemment.

Le développement de la zone interdépartementale Meuse Haute-Marne fait partie des sujets qui mobilisent le groupement. Des investissements routiers importants seront nécessaires pour desservir cette zone. A ce titre, il est proposé de modifier l'action 15-28 « Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau » en autorisant un financement à 80% pour les aménagements routiers sur la zone interdépartementale, dont la RD 175, ainsi que sur la RD 151 entre Germy et Pansey.

Actuellement, le GIP Haute-Marne peut aider des projets de travaux d'assainissement en zone de proximité (action 15-37). Or, certains projets sur les réseaux d'eau potable sont insuffisamment financés. Il est proposé d'ouvrir la possibilité de financement pour les travaux relatifs à l'adduction d'eau potable dans la zone de proximité en complément des aides accordées par le conseil général.

L'assemblée générale décide d'approuver à la majorité, par 291 voix pour et une voix contre (Mme Andriot), la modification du programme d'activité 2015.

Mme Andriot vote contre cette délibération car elle estime que l'on affecte des fonds à la phase industrielle du projet CIGEO qui n'a pas encore reçu l'aval du Parlement.

M. FREDET indique que c'est la loi sur la réversibilité qui n'a pas encore été adoptée. La création de CIGEO a bien été actée.

M. Ollivier souhaite que le taux d'intervention pour les projets d'équipements sportifs soit revu à la hausse.

M. le Président rappelle les difficultés des communes à investir dans l'amélioration des plantations forestières dont les premières recettes ne sont pas envisagées avant plusieurs dizaines d'années. Le GIP doit coordonner son règlement avec ceux des autres cofinanceurs (Europe) lesquels ne sont pas encore connus.

M. Ollivier interroge M. le Président sur la poursuite des aides accordées aux territoires des cinq cantons les plus proches des installations de l'Andra suite au redécoupage cantonal.

M. le Président lui répond qu'actuellement les zonages sont définis par référence aux 67 communes les plus proches des installations et non pas aux cantons.

### **Convention-cadre de partenariat entre la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Marne, le GIP Haute-Marne et le conseil général de la Haute-Marne, pour le développement économique de la Haute-Marne (délibération 15-04)**

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Haute-Marne, le GIP Haute-Marne et le conseil général, se sont engagés, en 2006, dans un partenariat pour le développement économique de la Haute-Marne.

Une convention-cadre tripartite a été signée initialement en 2006 puis renouvelée en 2012 pour les exercices 2012 à 2014.

Cette convention prévoit trois axes de développement :

- la connaissance du territoire,

- l'accompagnement des entreprises et de leurs projets,
- la préparation du territoire haut-marnais à de nouveaux enjeux économiques.

C'est dans ce cadre que l'assemblée générale du GIP Haute-Marne, à l'occasion de sa réunion du 6 décembre 2013, a accordé son soutien à la CCI Haute-Marne, pour pérenniser les actions et les moyens de Haute-Marne Expansion, à hauteur de 400 000 € par an pour les trois exercices 2014 à 2016.

L'assemblée générale décide d'approuver, à l'unanimité, par 291 voix pour et 1 abstention (Mme Andriot), les termes de la convention-cadre de partenariat à intervenir entre la CCI de la Haute-Marne, le GIP Haute-Marne et le conseil général de la Haute-Marne, et d'en accepter le renouvellement pour les deux années 2015 et 2016.

### **Energic S/T 52-55 : Programme d'accompagnement 2015-2017 (délibération 15-05)**

Créée en 2007, l'association Energic ST 52-55 compte aujourd'hui 117 adhérents haut-marnais et meusiens. Elle a pour missions de développer les relations commerciales entre les industriels de la Meuse et de la Haute-Marne et les grands donneurs d'ordres du domaine de l'énergie (EDF, AREVA, CEA), de susciter et accompagner des partenariats entre industriels du territoire, de favoriser la montée en compétences techniques des entreprises locales.

Avec l'accroissement de leurs compétences, les adhérents accèdent à des marchés qui leur étaient jusqu'alors hors de portée.

Energic ST 52-55 a par ailleurs souhaité engager une action permettant la création de groupements d'entreprises suffisamment forts pour répondre à des segments de marchés nouveaux qui pourraient provenir de CIGEO, du grand carénage, de l'hôtel de maintenance chaude de Saint Dizier ou de l'extension du bâtiment de stockage des pièces de rechange de Velaines.

L'association souhaite appuyer son budget sur des cotisations auprès de ses membres en fonction du nombre de salariés et non plus sur la base du chiffre d'affaires généré par les commandes facturées, réalisées avec les industriels du nucléaire.

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans (2015-2017) avec l'association Energic S/T 52-55, dans lequel une aide de 25%, dans la limite de 299.413 €, pourrait être accordée pour les budgets 2015 à 2017 arrêtés globalement à 1.222.008 € TTC.

La participation du groupement se répartirait comme suit :

- 24%, dans la limite de 99.250 € du budget 2015 arrêté à 421.356 € TTC,
- 25% dans la limite de 99.984 € du budget 2016 arrêté à 399.936 € TTC,
- et 25%, dans la limite de 100.179 € du budget 2017 arrêté à 400.716 € TTC.

M. Ollivier demande s'il est envisageable d'avoir une harmonisation des modalités d'intervention entre le GIP Objectif Meuse et le GIP Haute-Marne.

M. le Président lui rappelle l'autonomie des deux groupements et indique que, compte tenu de la différence des territoires, les méthodes de travail sont également différentes. Les différences ne portent pas seulement sur les taux de financement mais aussi sur les critères d'éligibilité, les règles de plafond et le cumul avec les autres dispositifs d'aide publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA HAUTE-MARNE

LE 16 AVR. 2015

DRCL - Finances 1

Le Président



Bruno SIDO

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 16 MARS 2015</b>	<b>N°15-01</b>
<b>OBJET :     Approbation du compte financier 2014 et affectation du résultat</b>	

Nombre de membres en exercice	123 (351 voix)
Présents	52 (227 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	11 (65 voix)
Ont participé au vote	63 (292 voix)
Quorum	177 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

L'assemblée générale du groupement est appelée à approuver le compte financier de l'exercice 2014.

Recettes de fonctionnement : 30.920.290 €

Les produits des taxes additionnelles d'accompagnement et de diffusion technologique se sont élevés respectivement à 19.293.714 € et 9.693.288 €, soit un produit total 2014 de 28.987.002 €. Le montant des taxes additionnelles alloué au GIP est identique à celui de l'an passé.

Les produits financiers sont stables, 1.902.458 € en 2014, contre 1.874.536 € en 2013. A compter de novembre 2014, le GIP n'a plus de placements financiers, l'autorisation de placer la trésorerie n'ayant pas été renouvelée par la Direction générale du Trésor.

Des produits exceptionnels et des produits liés à des annulations de dépenses s'élèvent à 30.830 €. Ils correspondent essentiellement à des remboursements de subventions indues.

Dépenses de fonctionnement : 29.418.068 €

Les financements mis en place par le groupement apparaissent au déblocage des fonds en section de fonctionnement pour les subventions et en section d'investissement pour les prêts ou avances remboursables.

Les subventions versées s'élèvent à 25.031.318 €, les dotations communales, pour les communes du rayon des 10 km, s'élèvent à 1.308.114 €, soit 6,78 % du produit de la taxe additionnelle d'accompagnement.

Les dépenses de fonctionnement du groupement, pour 2014, s'élèvent à 367.794 €. Il s'agit des salaires, frais professionnels, frais administratifs, locaux, honoraires et études.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'élèvent à 21.347 € et les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs s'élèvent à 47.500 € (créance douteuse pour la SARL Mecatube France).

Les cessions des obligations assimilables du Trésor font apparaître une charge financière de 2.641.995,11 € et un produit financier de 17.583,16 €. Il s'agit de l'écart entre valeur de souscription et valeur de cession.

Le bilan de ces placements est cependant nettement positif en tenant compte des coupons versés au GIP (intérêts des OAT). Les coupons prévus par le GIP s'élèvent à 6.580.296,24 € de 2011 à 2014. Sur cette période, le produit financier global pour le groupement s'élève donc à 3.955.884,29€.

Recettes d'investissement : 562.926 €

Elles correspondent aux remboursements des différents prêts accordés antérieurement par le groupement.

Dépenses d'investissement : 622.007 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 622.007 €. Il s'agit de dépenses de deux natures :

- Achat d'un matériel de bureau pour 507 €.
- Octroi de prêts transmission-reprise en faveur des entreprises, ainsi que des avances en compte courant au profit de la société Haute-Marne Fonds Propres pour son fonctionnement et pour le financement de ses interventions dans les PME haut-marnaises, pour 621.500 €.

### Résultats

Globalement, le compte financier 2014 fait apparaître les grandes masses suivantes :

Recettes de fonctionnement	30.920.290,17
Dépenses de fonctionnement	<u>29.418.067,80</u>
Excédent de la section fonctionnement	1.502.222,37

Recettes d'investissement	562.926,12
Dépenses d'investissement	<u>622.007,48</u>
Déficit de la section investissement	- 59.081,36

L'activité de financement de 2014 au profit des entreprises et des collectivités correspond donc au cumul des subventions versées, des dotations communales et des prêts débloqués, soit un total de 26.960.932 €.

Il est proposé d'arrêter le compte financier 2014, joint en annexe, et de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

#### Origines :

• report à nouveau antérieur au 31/12/2014	66.642.311,88
• résultat section fonctionnement	1.502.222,37
• prélèvements sur les réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	<u>22.414,28</u>
	68.166.948,53

#### Affectations :

• affectations aux réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	4.137,22
• report à nouveau	<u>68.162.811,31</u>
	68.166.948,53

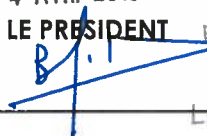
A ce jour, les engagements de financement en gestion s'élèvent à 60.129.344 €. Il s'agit des subventions ou prêts décidés sur les exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été versés ou débloqués dans l'attente de la réalisation des projets.

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
PAR 291 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION  
DECIDE**

d'approuver le compte financier 2014 joint en annexe et d'affecter le résultat comme suit :

#### Affectations :

- affectations aux réserves :	
- autofinancement des immobilisations non amorties	4.137,22
- report à nouveau	<u>68.162.811,31</u>
	68.166.948,53

<b>RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE – 291 voix pour et 1 abstention (Mme ANDRIOT)</b>	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 14 AVR. 2015 <b>LE PRESIDENT</b> 

RECU A LA PREFECTURE  
DE LA HAUTE-MARNE

LE 16 AVR. 2015



## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 16 MARS 2015</b>	<b>N°15-02</b>
<b>OBJET : Décision modificative n°1 de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2015</b>	

Nombre de membres en exercice	123 (351 voix)
Présents	52 (227 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	11 (65 voix)
Ont participé au vote	63 (292 voix)
Quorum	177 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

Conformément au règlement financier, un Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) doit prévoir et autoriser les recettes et les dépenses de chaque exercice. L'EPRD 2015 a été approuvé par l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> décembre 2014 sur la base d'éléments prévisionnels.

Suite à l'approbation du compte financier 2014 et à l'affectation du résultat, il est proposé une décision modificative de l'EPRD 2015 compte tenu du fonds de roulement disponible. Ce fonds de roulement correspond aux fonds propres et dettes financières, diminués de l'actif immobilisé net. Il s'élève à 61.148.704 € (contre 59.684.216 € pour la décision modificative n°1 2014).

Dans la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire, en dépenses, la somme de 2.800 € sur le chapitre 63 « Impôts, taxes et versements assimilés » pour pallier une hausse des cotisations, 1.500 € sur le chapitre 62 « autres services extérieurs », 61.049.104 € sur le chapitre 65 « autres charges de gestion » destiné au versement des subventions et 95.300 € sur le chapitre 68 « dotations aux amortissements et aux provisions » dans l'éventualité de dotations aux provisions pour risque (remboursement de prêts).

Le budget 2015 (budget primitif + décision modificative) s'équilibre par un prélèvement de 61.088.123 €.


Globalement, les crédits inscrits en 2015 au chapitre 65 s'élèvent donc à 85.879.775 € (contre 83.026.987 € en 2014) et sont de quatre natures :

- 27.000 € de redevances pour les différentes applications informatiques ;
- 1.308.114 € de dotations au budget des communes dont une partie du territoire est distante de moins de 10 kilomètres de l'accès principal du laboratoire ;
- 60.129.344 € de crédits pour des financements déjà accordés antérieurement en attente de versement ;
- 24.415.317 € de crédits restant à affecter en subvention en application du programme annuel d'activité 2015.

Il est à noter que les crédits libres d'affectation se sont réduits en trois ans (de 38,5 M€ début 2012 à 24,4 M€ début 2015).

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
PAR 292 VOIX POUR  
DECIDE**

d'approuver la décision modificative n°1 de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2015.

<b>RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	Chaumont, le <b>14 AVR. 2015</b> <b>LE PRESIDENT</b>  <b>LE 16 AVR. 2015</b>

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 16 MARS 2015</b>	<b>N° 15-03</b>
<b>OBJET : Modification du programme d'activité 2015</b>	

Nombre de membres en exercice	123 (351 voix)
Présents	52 (227 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	11 (65 voix)
Total des membres présents ou représentés	63 (292 voix)
Quorum	177 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)


L'activité du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui définit les différents dispositifs d'aide (actions), fixe les modalités d'interventions et arrête les délégations au comité exécutif.

L'assemblée générale du GIP Haute-Marne du 1<sup>er</sup> décembre 2014 a arrêté le programme annuel d'activité pour 2015 qui reprend, pour l'essentiel, les actions engagées précédemment.

Le développement de la zone interdépartementale Meuse Haute-Marne fait partie des sujets qui mobilisent le groupement. Des investissements routiers importants seront nécessaires pour desservir cette zone. A ce titre, il est proposé de modifier l'action 15-28 « Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau » en autorisant un financement à 80% pour les aménagements routiers sur la zone interdépartementale, dont la RD 175, ainsi que sur la RD 151 entre Germay et Pansey.

Actuellement, le GIP Haute-Marne peut aider des projets de travaux d'assainissement en zone de proximité (action 15-37). Or, certains projets sur les réseaux d'eau potable sont insuffisamment financés. Il est proposé d'ouvrir la possibilité de financement pour les travaux relatifs à l'adduction d'eau potable dans la zone de proximité en complément des aides accordées par le conseil général.

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
PAR 291 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION  
DECIDE**

<b>RESULTAT DU VOTE : A LA MAJORITE – 291 voix pour et 1 contre (Mme ANDRIOT)</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>Chaumont, le 14 AVR. 2015</b> <b>LE PRESIDENT</b> 

RECU A LA PREFECTURE  
DE LA HAUTE-MARNE

LE 16 AVR. 2015

DRCL - Finances 1

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 16 MARS 2015</b>	<b>N° 15-04</b>
<b>OBJET : Convention-cadre de partenariat entre la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Marne, le GIP Haute-Marne et le conseil général de la Haute-Marne, pour le développement économique de la Haute-Marne</b>	

Nombre de membres en exercice	123 (351 voix)
Présents	52 (227 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	11 (65 voix)
Total des membres présents ou représentés	63 (292 voix)
Quorum	177 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

La chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Haute-Marne, le GIP Haute-Marne et le conseil général, se sont engagés, en 2006, dans un partenariat pour le développement économique de la Haute-Marne.

Une convention-cadre tripartite a été signée initialement le 17 février 2006 pour les années 2006 à 2008. Elle a ensuite été renouvelée le 24 février 2009 pour les trois années 2009 à 2011, puis le 6 mars 2012 pour les exercices 2012 à 2014.

Cette convention prévoit trois axes de développement :

- la connaissance du territoire,
- l'accompagnement des entreprises et de leurs projets,
- la préparation du territoire haut-marnais à de nouveaux enjeux économiques.

Deux comités sont prévus pour l'application de cette convention :

- un comité d'orientation, composé d'élus de chaque structure, qui se réunit au moins deux fois par an et se prononce sur les actions à mener, en assure le suivi et les éventuelles modifications,
- un comité de pilotage technique, composé d'un référent de chaque structure, qui assure le suivi et l'évaluation des actions mises en place.

Le budget, pour la mise en œuvre de ces actions, est arrêté par les assemblées délibérantes de chacun des partenaires et des conventions financières particulières, à intervenir entre le financeur et la CCI, détaillent les axes de développement économique et leur financement.

C'est dans ce cadre que l'assemblée générale du GIP Haute-Marne, à l'occasion de sa réunion du 6 décembre 2013, a accordé son soutien à la CCI Haute-Marne, pour pérenniser les actions et les moyens de Haute-Marne Expansion, à hauteur de 400 000 € par an pour les trois exercices 2014 à 2016.

### L'ASSEMBLEE GENERALE PAR 291 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION DECIDE

d'approuver les termes de la convention-cadre de partenariat (ci-annexée) à intervenir entre la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Haute-Marne, le GIP Haute-Marne et le conseil général de la Haute-Marne, et d'en accepter le renouvellement pour les deux années 2015 et 2016, afin qu'elle arrive à échéance au 31 décembre 2016, comme la convention financière particulière

<b>RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE – 291 voix pour et 1 abstention (Mme Andriot)</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	Chaumont, le <b>14 AVR. 2015</b> <b>LE PRESIDENT</b> 
REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE <b>LE 16 AVR. 2015</b>	

## GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

<b>ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 16 MARS 2015</b>	<b>N°15-05</b>
<b>OBJET : Energic ST 52-55 : Programme d'accompagnement 2015-2017</b>	

Nombre de membres en exercice	123 (351 voix)
Présents	52 (227 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	11 (65 voix)
Ont participé au vote	63 (292 voix)
Quorum	177 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2 (2voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

Créée en 2007, l'association Energic ST 52-55 compte aujourd'hui 117 adhérents haut-marnais et meusiens. Elle a pour missions de développer les relations commerciales entre les industriels de la Meuse et de la Haute-Marne et les grands donneurs d'ordres du domaine de l'énergie (EDF, AREVA, CEA), de susciter et accompagner des partenariats entre industriels du territoire, de favoriser la montée en compétences techniques des entreprises locales.

Depuis 2009, le GIP Haute-Marne soutient les actions d'Energic ST 52-55. Les aides accordées par le groupement s'élèvent à 242.095 € HT.

Les secteurs d'activité présents dans l'association sont les industries de la mécanique et de la métallurgie (42% des adhérents) mais également le génie civil et le BTP (20%), les industries de services (38%) notamment des organismes de transfert de technologie et de formation.

Le chiffre d'affaires auprès des industriels du nucléaire s'élève à 21,2 M€ en 2014 (33,4 M€ en 2013, 27,5 M€ en 2012 et 22,1 M€ en 2011), dont 35% au bénéfice des entreprises du bâtiment (45% en 2013).

Avec l'accroissement de leurs compétences, les adhérents accèdent à des marchés qui leur étaient jusqu'alors hors de portée.

Energic ST 52-55 a par ailleurs souhaité engager une action permettant la création de groupements d'entreprises suffisamment forts pour répondre à des segments de marchés nouveaux qui pourraient provenir de CIGEO, du grand carénage, de l'hôtel de maintenance chaude de Saint-Dizier ou de l'extension du bâtiment de stockage des pièces de rechange de Velaines.

L'association souhaite appuyer son budget sur des cotisations auprès de ses membres en fonction du nombre de salariés et non plus sur la base du chiffre d'affaires généré par les commandes facturées, réalisées avec les industriels du nucléaire.

Areva apportera une aide de 30.000 € en 2015 pour la mise en place d'une ingénierie au sein de l'association, destinée à aider les entreprises adhérentes à se positionner sur des marchés plus pointus des différents domaines de l'énergie.

EDF accorde également une aide qui devrait s'élever à 100.000 € sur les exercices 2015 à 2017. Ce soutien doit permettre le développement des relations d'affaires entre les industriels locaux dans le secteur de l'énergie, favoriser la mise à niveau technique des entreprises, organiser des réunions d'information ou de formation des entreprises locales dans le domaine de l'énergie et, d'une manière générale, renforcer la capacité de l'association à répondre aux sollicitations des entreprises locales.

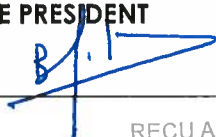
Les deux chambres de commerce et d'industrie apportent leur concours en avantage en nature.

**L'ASSEMBLEE GENERALE  
PAR 292 VOIX POUR  
DECIDE**

d'engager le GIP Haute-Marne dans un partenariat de trois ans (2015-2017) avec l'association Energic S/T 52-55, dans lequel une aide de 25%, dans la limite de 299.413 €, pourrait être accordée pour les budgets 2015 à 2017 arrêtés globalement à 1.222.008 € TTC.

La participation du groupement se répartirait comme suit :

- 24%, dans la limite de 99.250 € du budget 2015 arrêté à 421.356 € TTC,
- 25% dans la limite de 99.984 € du budget 2016 arrêté à 399.936 € TTC,
- et 25%, dans la limite de 100.179 € du budget 2017 arrêté à 400.716 € TTC.

<b>RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le</b>	<b>Chaumont, le 14 AVR. 2015</b> <b>LE PRESIDENT</b> 

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA HAUTE-MARNE

LE 16 AVR. 2015

DRCL - Finances 1